

NOTE D'INFORMATION AUX CANDIDATS A LA MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE A DOMICILE

SESSION 2019

Cette note d'information rappelle les règles essentielles des conditions d'accès au diplôme et ne peut en aucun cas valoir règlement d'examen. Il est donc indispensable de consulter le référentiel de l'examen dans son intégralité. Ce référentiel est consultable sur le site internet : <http://eduscol.fr> (onglet Scolarité et parcours de l'élève / Diplômes / Diplômes professionnels)

Epreuves professionnelles : (pour les dispenses d'épreuves éventuelles, voir ci-après tableau des dispenses pour les titulaires de diplômes français de niveau 5 ; toute dispense d'épreuve devra être saisie sur le site internet de l'académie lors de l'inscription à l'examen et les justificatifs devront obligatoirement être joints au dossier d'inscription)

E1/U1 : Techniques de services à l'usager (pratique - durée 3 heures - coefficient 3)

E2/U2 : Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie (pratique - durée 3 heures - coefficient 3)

E3/U3 : Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale (entretien oral à partir du dossier - durée 45 mn - coefficient 3)

CANDIDATS	CONDITIONS D'ACCES EN FORMATION INITIALE OU CONTINUE	CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'EXAMEN	STAGES	ASSURANCE
Candidats isolés		Justifier de 3 années d'expérience professionnelle dans le champ d'activité du diplôme	Aucun stage mais un rapport détaillé d'activité professionnelle est obligatoire pour l'unité U3 (épreuve E3).	
Formation continue Scolaires Apprentis	1) Etre titulaire de l'un des titres ou diplômes figurant page suivante. 2) Décision favorable d'admission en formation accordée par la Rectrice dans les cas suivants : - personne ne remplissant pas les conditions de diplôme, à la recherche d'un emploi ou en reconversion professionnelle et ayant interrompu ses études depuis plus de 2 ans, - personne ayant accompli en France ou à l'étranger une formation validée par un diplôme ou titre d'un niveau comparable à ceux demandés pour la mention complémentaire aide à domicile.	Avoir suivi la formation d'une durée de 576 heures en établissement / en centre de formation	<p><u>16 semaines, soit 512 heures, dans 2 lieux différents :</u></p> <p>- <u>Unité U2</u> : 6 semaines (210 heures) en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées (enfants ou adultes) ou des personnes âgées</p> <p>- <u>Unité U3</u> : 10 semaines (302 heures) au domicile privé de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées dont 150 heures minimum obligatoires au domicile privé individuel.</p> <p><u>Peuvent être dispensés de stage</u> les candidats qui justifient d'au moins 6 mois d'activité professionnelle correspondant à la finalité professionnelle du diplôme. L'activité devra avoir été exercée au domicile privé des personnes en qualité de salarié à temps plein, pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel (800 h minimum) pendant un an au cours des 2 ans précédant l'examen. Le dossier pour U3 est cependant obligatoire.</p> <p><u>Pour les apprentis</u> : contrat avec l'employeur</p>	Convention de stage

Diplômes ou titres français de niveau 5 permettant l'accès en formation MC Aide à domicile

Ministère	Diplôme / titre	Dispense épreuve U1	Dispense épreuve U2	Dispense épreuve U3
Education nationale	BEP Carrières sanitaires et sociales			
	BEP Accompagnement soins et services à la personne			
	BEP Bioservices, dominante ATA			
	CAP petite enfance			
	CAP Employé technique de collectivités			
	CAP Assistant technique en milieux familial et collectif			
Agriculture	BEPA Services aux personnes			
	CAPA Employé d'entreprise agricole et para agricole, spécialité employé familial			
	CAPA Services en milieu rural			
Travail, emploi et FC	Assistant de vie (avant 2011)			
	Assistant de vie aux familles (ADVf – A partir de 2011)			
Affaires sociales et santé	Diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS)			
	Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP)			
	Diplôme d'état d'aide médico-psychologique (DEAMP)			
	Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)			

L'ÉPREUVE ORALE E3 DE LA MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE À DOMICILE

MC
AIDE À DOMICILE

ÉPREUVE E3
« accompagnement et
aide à la personne dans
la vie relationnelle et
sociale »

L'épreuve se déroule en 2 temps et prend appui sur un dossier support de l'évaluation, établi à partir des périodes de formation en milieu professionnel :

- Un exposé (15 minutes maximum) au cours duquel le candidat situe sa position dans le contexte professionnel (cadre juridique, institutionnel et relationnel) et justifie le choix des situations présentées dans le dossier.
- Un entretien (30 minutes) permettant d'évaluer :
 - les compétences et les savoirs associés relatifs à l'unité U3 et tout particulièrement la mise en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs.
 - la capacité du candidat à analyser son vécu professionnel et à s'inscrire dans la méthodologie d'intervention de l'aide à domicile.

Le dossier se compose d'une quinzaine de pages maximum plus éventuellement des annexes.

Le candidat présente dans ce dossier le cadre d'exercice professionnel et deux situations de domicile privé. Elles doivent être différentes (niveau d'autonomie des personnes, environnement humain et matériel...).

L'une des situations devra obligatoirement porter sur la mise en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs. Le candidat précise notamment les besoins identifiés, les moyens mis en œuvre, son rôle dans le dispositif mis en place et dans l'accompagnement des personnes. Il présente également les difficultés éventuellement rencontrées, les solutions apportées ou possibles et les relations avec les autres professionnels.

Le dossier sera obligatoirement accompagné :

- des attestations de l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel précisant les lieux, les durées, les activités effectuées par le candidat. Ces attestations sont visées par chaque responsable de structures d'accueil,
- des fiches d'appréciations des périodes de formation en milieu professionnel au domicile privé, remplies par le ou les professionnels-tuteurs et obligatoirement signées par les responsables des structures,
- du tableau récapitulatif de toutes les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Le dossier complet sera à envoyer en deux exemplaires dans le centre d'examen où le candidat sera convoqué pour passer les épreuves. La date et le lieu d'envoi seront communiqués avec la convocation.

En cas d'absence du dossier ou en cas d'absence partielle ou totale des attestations de formation ou attestations d'activités, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve E3.

MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE A DOMICILE **Session 2019**
RECAPITULATIF DES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le chef d'établissement, le(s) chef(s) d'entreprise, CERTIFIENT que :

Nom, Prénom :

Adresse :

a effectué les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) suivantes :

ETABLISSEMENT <i>Nom et Adresse</i>	LIEU <i>Cocher la case correspondante à la PFMP</i>	USAGERS <i>Cocher la ou les case(s) correspondant aux usagers de l'établissement</i>	Durée en heures
	<input type="checkbox"/> Structure médico-sociale <input type="checkbox"/> Structure sociale <input type="checkbox"/> Domicile privé individuel <input type="checkbox"/> Domicile privé collectif	<input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Personnes handicapées Enfants <input type="checkbox"/> Adultes <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Famille <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Personnes handicapées	
	<input type="checkbox"/> Structure médico-sociale <input type="checkbox"/> Structure sociale <input type="checkbox"/> Domicile privé individuel <input type="checkbox"/> Domicile privé collectif	<input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Personnes handicapées Enfants <input type="checkbox"/> Adultes <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Famille <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Personnes handicapées	
	<input type="checkbox"/> Structure médico-sociale <input type="checkbox"/> Structure sociale <input type="checkbox"/> Domicile privé individuel <input type="checkbox"/> Domicile privé collectif	<input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Personnes handicapées Enfants <input type="checkbox"/> Adultes <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Famille <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Personnes handicapées	
	<input type="checkbox"/> Structure médico-sociale <input type="checkbox"/> Structure sociale <input type="checkbox"/> Domicile privé individuel <input type="checkbox"/> Domicile privé collectif	<input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Personnes handicapées Enfants <input type="checkbox"/> Adultes <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Famille <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Personnes handicapées	
		En structure médico-sociale et/ou sociale	
		Au domicile privé individuel	
		Au domicile privé collectif	
		En centre de formation	
		Durée totale en Heures	

Signature du Chef d'Établissement (Centre de Formation)

Date :

Cachet de l'Établissement :